

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
Mise à jour : 14.01.2025  
Date d'édition : 14/01/2025

Version : 1.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007 (C5417)  
Identifiant unique de formulation : GE21-101Y-0005-5GJD

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture produit pour utilisation industrielle / professionnelle (voir documentation technique)

##### Utilisations identifiées pertinentes

###### Catégorie de produits [PC]

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Aalterpaint B.V.

Rue : Venecolaan 8

Code postal/Lieu : 9880 Aalter

Téléphone : +32 (0) 93741765

Télécopie : +32 (0) 93745643

Contact pour informations : info@aalterpaint.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0) 93741765 (08.00 - 17.00)

+32 (0) 70245245 ( Antigifcentrum België / Centre antipoisons Belgique )

<http://apps.who.int/poisoncentres> ( autres pays )

BE - Antigifcentrum - Brussel + 32 70 245 245 (een arts beantwoordt uw oproep)

BE - Centre Anti-poison - Bruxelles + 32 70 245 245 (un médecin répondra à votre appel).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

###### Pictogrammes des risques



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

REACTION PRODUCT: BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN AND EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100 ) ;  
N°CAS : 25068-38-6

REACTION PRODUCT : BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN; EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT <= 700 ) ;  
N°CAS : 25068-38-6

QUARTZ (SIO<sub>2</sub>) ; N°CAS : 14808-60-7

OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL] ; N°CAS : 68609-97-2

3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; N°CAS : 112-24-3

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....  
P321 Traitement spécifique (voir l'explication sur cette étiquette).  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

REACTION PRODUCT: BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN AND EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100 ) ;  
N°CE : 500-033-5; N°CAS : 25068-38-6

Poids : ≥ 10 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

XYLÈNE ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : ≥ 2,5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ; N°CE : 265-199-0; N°CAS : 64742-95-6

Poids : ≥ 2,5 - < 10 %

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007

**Mise à jour :** 14.01.2025

**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :**

1.0.0

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

POLYAMINOAMIDEADDUCT

Poids :  $\geq 3 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

REACTION PRODUCT : BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN; EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT  $\leq 700$  ) ; N°CE : 500-033-5; N°CAS : 25068-38-6

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

TALC (MG3H2(SIO3)4) ; N°CE : 238-877-9; N°CAS : 14807-96-6

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

XYLENE ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CE : 203-539-1; N°CAS : 107-98-2

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

QUARTZ (SIO2) ; N°CE : 238-878-4; N°CAS : 14808-60-7

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 1 ; H372

QUARTZ (SIO2) ; N°CE : 238-878-4; N°CAS : 14808-60-7

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 1 ; H372

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CE : 231-944-3; N°CAS : 7779-90-0

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ALUMINIUM EN POWDRE (STABILISÉE) ; N°CE : 231-072-3; N°CAS : 7429-90-5

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Sol. 1 ; H228 Water-react. 2 ; H261

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids :  $< 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 (organes de l'ouïe) Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 3 ; H412

BUTANE-1-OL ; N°CE : 200-751-6; N°CAS : 71-36-3

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CE : 265-150-3; N°CAS : 64742-48-9

Poids :  $< 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL] ; N°CE : 271-846-8; N°CAS : 68609-97-2

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; N°CE : 203-950-6; N°CAS : 112-24-3

Poids :  $\geq 0,1 - < 1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.  
Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction Sable Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

### Pour les non-secouristes

#### Equipement de protection

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des poussières/particules. Génération/formation de nébulosité. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Eloigner toute source d'ignition.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation industrielle.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )

Valeur seuil : 221 mg/m<sup>3</sup> / 50 ppm

Remarque : D

Version : 01/01/2007

Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( B )

Valeur seuil : 442 mg/m<sup>3</sup> / 100 ppm

Remarque : D

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

---

Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
TALC (MG3H2(SIO3)4) ; N°CAS : 14807-96-6  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Paramètre : mesuré comme fraction respirable  
Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : (inademaal)  
Version : 01/01/2007  
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Valeur seuil : 375 mg/m<sup>3</sup> / 100 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( B )  
Valeur seuil : 568 mg/m<sup>3</sup> / 150 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 375 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
QUARTZ (SIO2) ; N°CAS : 14808-60-7  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Valeur seuil : 0,1 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 01/01/2007  
ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Valeur seuil : 442 mg/m<sup>3</sup> / 100 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( B )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

Valeur seuil : 551 mg/m<sup>3</sup> / 125 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20/06/2019  
BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( B )  
Valeur seuil : 62 mg/m<sup>3</sup> / 20 ppm  
Remarque : D  
Version : 01/01/2007

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants.

**Modèle de gants adapté :** Gants à usage unique.

**Matériau approprié :** NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

**Caractéristiques exigées :** Imperméable aux liquides.

**Temps de pénétration :** > 60 min

**Épaisseur du matériau des gants :** > 0,5 mm

**Modèles de gants recommandés :** EN ISO 374

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Lors du pistolate: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

### Remarques générales

Masque intégral ou ensemble à embout buccal avec filtre à particules: concentration max. pour substances avec valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 15 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 400 fois la VLE.

## 8.3 Indications diverses

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

Nom commercial du produit : RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
Mise à jour : 14.01.2025  
Date d'édition : 14/01/2025

Version : 1.0.0

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** gris

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	120 - 185	°C	
<b>Point éclair :</b>		24	°C	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	>	270	°C	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		0,7	Vol-%	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		13,1	Vol-%	
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	<	1000	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		1,5	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	>	3	%
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	>	3	s
<b>Température de décomposition :</b>	non déterminé			
<b>pH :</b>	non applicable			DIN gobelet 4 mm

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8700 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007

**Mise à jour :** 14.01.2025

**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :**

1.0.0

Paramètre : DL50 ( SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3592 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( REACTION PRODUCT : BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN; EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT <= 700 ) ; N°CAS : 25068-38-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 5660 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3500 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 790 mg/kg

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 3160 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( REACTION PRODUCT : BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN; EPOXY RESIN ( AVERAGE MOLECULAR WEIGHT <= 700 ) ; N°CAS : 25068-38-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 9999,99 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 5000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 3400 mg/kg

**Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre : CL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 6350 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

Paramètre : CL50 ( SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6193 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Paramètre : CL50 ( BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 8000 ppm

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Le produit ne doit pas être déchargé dans les cours d'eau sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport maritime (IMDG)

PAINT ( SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE) )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
Mise à jour : 14.01.2025  
Date d'édition : 14/01/2025

Version : 1.0.0

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 7 - Métaux lourds et sels métalliques (y compris les composés organométalliques)  
Étiquette de danger : 3 / N

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Aalterpaint**

**Nom commercial du produit :** RUSTOCOAT MIOX 4248RB GRIS 9007  
**Mise à jour :** 14.01.2025  
**Date d'édition :** 14/01/2025

**Version :** 1.0.0

---

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---